

## Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamila - THOMAS David - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - GAILLARD Carole - LECHARBAU Liliane - ROQUES Daniel - PRAT Sylvie - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - OROZCO Jean-Michel - NG Nathalie - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole.

**Absents excusés et représentés** : Mme-MM. VERGNES Philippe (procuration, à SAN ANDRES Thierry) - PEZET Albert (procuration à CINTAS Jean-Marc) - LABORIE Amandine (procuration à VEDEL Djamila)

**Date de convocation** : 22 avril 2014

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Madame Sylvie PRAT est désignée secrétaire de séance

---

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014.

**Adoption de ce procès-verbal à l'unanimité**

---

Est ensuite abordé l'ordre du jour.

### FINANCES

#### **DELIBERATION 2014/4/01 - AFFECTATION D'EXCEDENTS DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, malgré des tarifs très ajustés, le budget du service des pompes funèbres est chaque année excédentaire.

Par ailleurs, la construction des fosses pour la vente de concessions est imputée au budget de la Commune.

Il est donc proposé de procéder sur l'année 2014 au rééquilibrage suivant :

**Service Pompes Funèbres**

**Dépenses de fonctionnement**

6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal..... 3 500 €

**Budget Principal**

**Recettes de fonctionnement**

7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif..... 3 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ DECIDE les opérations suivantes :

**Service Pompes Funèbres**

**Dépenses de fonctionnement**

6522 - Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal..... 3 500 €

**Budget Principal**

**Recettes de fonctionnement**

7551 - Excédent des budgets annexes à caractère administratif..... 3 500 €

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

En investissement, sont prévus le remplacement de compteurs, la réparation d'une pompe de refoulement et la réparation de la cuve de la Guignerette. Cette dernière réparation ne sera effectuée qu'en cas de nécessité absolue.

## COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE

Après présentation et explication concernant le compte administratif, le Conseil Municipal est invité à le voter selon les équilibres suivants :

### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013
Dépenses de Fonctionnement	1 894 000.00 €	1 602 812.04 €
Recettes de Fonctionnement	1 894 000.00 €	1 722 692.04 €

	Recettes de Fonctionnement	1 722 692.04 €
-	Dépenses de Fonctionnement	1 602 812.04 €
=	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>119 880.00 €</b>

	Résultat de l'exercice	119 880.00 €
+	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	269 326.70 €
=	<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>389 206.70 €</b>

### Section d'Investissement

	Inscription 2013	Réalisé 2013
Dépenses d'Investissement	1 313 413.88 €	367 539.83 €
Recettes d'Investissement	1 313 413.88 €	425 090.09 €

	Recettes d'Investissement	425 090.09 €
-	Dépenses d'Investissement	367 539.83 €
=	Résultat de l'exercice (excédent)	57 550.26 €

	Résultat de l'exercice	57 550.26 €
+	Déficit d'Investissement n-1 reporté	305 579.62 €
=	<b>Déficit d'Investissement cumulé</b>	<b>248 029.36 €</b>

Votants	19
Pour	14
Contre	0
Abstention	4

## DELIBERATION 2014/4/2 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Principal,  
Après s'être assuré de la conformité de ce compte administratif au compte de gestion dressé par le Trésorier.

Considérant que ce compte de gestion est exact.

DECLARE que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants	19
Pour	16
Contre	0

Abstention	3
------------	---

Monsieur Jean Marc CINTAS présente un document de travail pour aider les membres du conseil à prendre une décision en matière de taux d'imposition.

Pour faire face aux difficultés d'équilibre du budget, la commission a proposé une légère augmentation d'impôt, qui reste très modérée afin de ne pas pénaliser les ménages déjà lourdement affectés par la situation économique.

Cette augmentation n'apporte un produit fiscal que de 6 500 € alors que l'Etat retire à la commune 16 000 € de compensation pour les personnes exonérées.

Sans bouger les taux, alors que les contribuables paieront 7 000 € de plus du fait de l'augmentation des bases, la commune perdrait 9 000 € de produit fiscal. En augmentant les taux de 1 % elle ne perd que 2 500 € par rapport à 2013.

### **DELIBERATION 2014/4/3 - VOTE 2014 DES TROIS TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les bases d'imposition notifiées pour l'année 2014 pour les trois taxes communales.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2014 :

- Taxe sur le foncier non bâti : **85,93 %**
- Taxe d'habitation : **10,98 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **30,63 %**

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

### **DELIBERATION 2014/4/4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat du Compte Administratif 2013 sur deux comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement qui résulte de l'exercice 2013 comme suit :
  - ✓ 189 206,70 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »
  - ✓ 200 000,00 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

### **BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur Jean Marc CINTAS présente le projet de budget établi par la commission des finances.

En fonctionnement, il y a une augmentation en charge à caractère général du fait du changement d'imputations budgétaires de l'assurance statutaire du personnel. D'autres postes viennent alourdir ce chapitre : les frais de contentieux et les assurances. Cependant, les dépenses ont été calculées au plus juste et cela réclamera beaucoup d'effort. Seules les dépenses liées à l'école n'ont pas été réduites.

Les charges de personnel restent élevées en raison des incertitudes liées au contentieux en cours. Les deux emplois d'avenir à plein temps qui ont remplacé des CAE à mi-temps représentent une dépense complémentaire mais celle-ci est compensée en recettes et reste donc neutre pour l'équilibre du budget.

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » supporte l'augmentation de la contribution obligatoire au syndicat intercommunal de la découverte.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités et organismes partenaires ont des budgets de plus en plus contraints, le désengagement de l'État dans l'aide aux collectivités territoriales va créer dans les mois à venir un véritable séisme économique et social.

Depuis 3 ou 4 ans, le conseil général a du mal à boucler son budget.

Les milliards enlevés aux collectivités sont redistribués aux entreprises.  
De la même manière, la banque centrale européenne donne de l'argent aux banques européennes pour couvrir et cet argent ne va pas aux citoyens et à l'emploi.  
La situation se rapproche de celle des années trente.  
Dans les années à venir nous aurons de plus en plus de mal à boucler le budget communal.

Jean-Marc CINTAS présente ensuite les recettes qui sont majoritairement à la baisse, notamment celles qui nous viennent de l'Etat. Le montant des impôts calculé dans ce projet de budget correspondant à une augmentation de 1 % de chacun des taux d'imposition.

Concernant la section d'investissement, Jean-Marc CINTAS présente les projets d'investissement souhaités et les recettes possibles. Il sera nécessaire de hiérarchiser la réalisation des opérations en fonction de la rentrée effective des recettes, notamment les produits de cessions (vente immobilière prévue).  
Il est rappelé qu'en terme de trésorerie, il est nécessaire d'emprunter à hauteur des investissements prévus afin de renforcer celle-ci. En effet, il est interdit d'emprunter pour financer le fonctionnement de la commune.

Jean-Michel OROZCO demande quel est le fond de roulement nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Celui-ci s'établit aux alentours de 150 000 € pour pouvoir faire face aux variations d'activités.

#### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013	Inscription 2014
Dépenses de Fonctionnement	1 894 000.00 €	1 602 812.04 €	1 806 506.70 €
Recettes de Fonctionnement	1 894 000.00 €	1 722 692.04 €	1 806 506.70 €

#### Section d'Investissement

	Inscription 2013	Réalisé 2012	Inscription 2013
Dépenses d'Investissement	1 313 413.88 €	367 539.83 €	1 092 770.84 €
Recettes d'Investissement	1 313 413.88 €	425 090.09 €	1 092 770.84 €

Le budget a été adopté à la majorité :

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

La commission des finances propose les attributions de subvention aux associations suivantes. Le centre de loisirs, qui propose un service public pour l'enfance et la jeunesse bénéficie de la subvention la plus importante. La subvention 2014 a déjà été versée à la crèche en 2013.

Nathalie NG demande ce qui se passera si la crèche a des problèmes de trésorerie avant le transfert à l'intercommunalité.

En cas de nécessité, les communes continueront à soutenir la crèche, comme elles l'ont toujours fait.

### **DELIBERATION 2014/4/5 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2014**

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité :

- DECIDE d'attribuer pour 2014 les subventions suivantes :

	Fonctionnement	Exceptionnel.	Total
374 PETANQUEURS ASSOCIATION	250.00		250.00
405 FOYER DES ARTS ET LOISIRS	100.00		100.00
407 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500.00		500.00

**Commune de SAINT BENOIT DE CARMAUX**  
**Séance du 28 avril 2014**

**2014 - 14**

410 F.O. SYNDICAT	85.00		85.00
411 C.G.T. SYNDICAT	145.00		145.00
412 C.G.T. UNION LOCALE	100.00		100.00
414 UNION MUSICALE DE CARMAUX	450		450.00
415 BASKET CLUB ST BENOIT	900		900.00
416 CLAE CENTRE DE LOISIRS	35 000.00	7 450.00	42 450.00

417	CLUB DE L'AMITIE DU 3° AGE	300.00		300.00
419	COMITE OEUVRES SOCIALES	8 000.00		8 000.00
420	PETANQUE JOYEUSE ST. BENOIT	250.00	200.00	450.00
421	CLUB ARTS MARTIAUX	90.00		90.00
423	PREVENTION ROUTIERE	45.00		45.00
426	AMICALE POLICE CARMAUX	55.00		55.00
428	ACCUEIL HEBERG. CHU RANGUEIL	55.00		55.00
429	ATHLETISME USC SECTION	90.00		90.00
430	O.U.R.S.SPELEO ASSOCIATION	500.00		500.00
432	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	660.00		660.00
433	TIR USC SECTION	90.00		90.00
435	CFDT CARMAUSIN UNION SYND	30.00		30.00
439	AMIC. DONNEURS SANG CARMAUX	110.00		110.00
443	ELUS COMMUNISTES ASS NAT	130.00		130.00
521	FEDERAT. NATLE. DU LOGEMENT	100.00		100.00
597	NATIONAL PETANQUE CARM. ASS		400.00	400.00
598	ASSOC. DE LA MAISON DU SOIR	145.00		145.00
611	COFEST ST PRIVAT ASSOCIATION	550.00		550.00
688	RADIO ALBIGES ASSOCIATION	100.00		100.00
932	RADIO CAGNAC	70.00		70.00
996	LES RESTAURANTS DU COEUR	240.00		240.00
1155	F.N.A.C.A (ANC. COMBAT. ALG)	100.00		100.00
1194	PHILATELIQUE CARMAUSINE ASS.	50.00		50.00
1275	A.N.A.C.R.	100.00		100.00
1289	ROCKTIME	500.00		500.00
1366	ACKAR BARBARIAN ASSOCIATION	300.00		300.00
1419	SOC HIRONDELLE CARMAUSINE	70.00		70.00
1462	LES GUEULES NOIRES	80.00		80.00
1463	OFFICE DU TOURISME DU CARMAU	100		100.00
1495	CHASSEURS DE ST BENOIT ASSOC	60.00		60.00
1548	BEREGUINIA ASSOCIATION	70.00		70.00
1549	LE LAURIER ROSE ASSOCIATION	55.00		55.00
1632	ADDAH ASSOCIATION	70.00		70.00
1633	ABC ASSOCIATION	1 200.00		1 200.00
1634	ATELIER GRANDE SOURCE ASS.	100.00		100.00
1637	PARENTS ELEVES FONT. ASS.	500.00		500.00
1737	ANCIENS ELEVES DE FONTGRANDE	100.00		100.00
1746	ASAHIR FNATH 81 ASSOCIATION	50.00		50.00
1788	HISTOIRE ET PATRIMOINE	80.00		80.00
1816	RESF/MRAP	400.00		400.00
1837	KA DANSE	80.00		80.00
1865	LES FOLIES DE SAINT BENOIT		1 200.00	1 200.00
1917	PLANNING FAMIL	80.00		100.00
	RACING CLUB FOOT ST BENOIT		500.00	500.00
	TOTAUX	53 285,00	9 750.00	63 055.00

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

La subvention à l'association des parents d'élèves a été augmentée en raison de la croissance des effectifs des écoles.

Nicole BOUSQUET demande des précisions sur l'association A.B.C.. Il s'agit de l'Association Bénédictine Culturelle qui organise des manifestations, comme la course aux œufs.

Nicole BOUSQUET demande pourquoi on donne de l'argent à des syndicats qui ne sont pas des associations. Jean-Marc CINTAS indique que cette somme est donné proportionnellement au nombre de personnes syndiquées. David THOMAS rajoute que c'est un choix politique de la municipalité.

Nicole BOUSQUET s'interroge aussi sur la subvention donnée à l'association des élus communistes. Monsieur le Maire indique que la commune a fait le choix de soutenir les associations progressistes. La seule association tarnaise qui répond à ce critère est l'association nationale des élus communistes et républicains. Madame BOUSQUET demande ce que fait cette association. Monsieur le Maire répond que son activité principale est la formation des élus.

Carole GAILLARD s'interroge sur l'existence de deux associations de pétanqueurs sur Saint-Benoît. Jean-Marc CINTAS rappelle que chaque année une des deux associations organise une compétition et bénéficie donc d'une subvention complémentaire.

Une question supplémentaire est posée concernant les actions de l'A.B.C.. Ils participent à l'organisation du salon d'automne, du marché de Noël. Jean-Marc CINTAS rappelle que cette association permet de mener la politique culturelle de la commune.

## COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU

Après examen du compte administratif 2013 du service de l'eau, celui-ci est adopté à la majorité

### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013
Dépenses de Fonctionnement	391 000.00 €	113 566.37 €
Recettes de Fonctionnement	108 067.51 €	77 571.06 €

	Recettes d'Exploitation	77 571.06 €
-	Dépenses d'Exploitation	113 566.37 €
=	Résultat d'Exploitation de l'exercice	-35 995.31 €

	Résultat d'Exploitation de l'exercice	-35 995.31 €
+	Excédent d'Exploitation n-1 reporté	282 977.28 €
=	Excédent d'Exploitation	246 981.97 €

### Section d'Investissement

	Inscription 2013	Réalisé 2013
Dépenses d'Investissement	14 172.67 €	4 757.14 €
Recettes d'Investissement	38 000.00 €	22 106.59 €

	Recettes d'Investissement	22 106.59 €
-	Dépenses d'Investissement	4 757.14 €
=	Excédent d'Investissement de l'exercice	17 349.45 €

	Déficit d'Investissement n-1 reporté	23 827.33 €
	Excédent d'Investissement de l'exercice	17 349.45 €
=	Déficit d'investissement cumulé	6 477.88 €

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## DELIBERATION 2014/4/6 - BUDGET DE L'EAU - COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget de l'Eau,  
Après s'être assuré de la conformité de ce compte administratif au compte de gestion dressé par le Trésorier,

Considérant que ce compte de gestion est exact.

DECLARE que le compte de gestion du Budget de l'Eau dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU

### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013	Inscription 2014
Dépenses de Fonctionnement	391 000.00 €	113 566.37 €	349 431.97 €
Recettes de Fonctionnement	102 927.77 €	108 067.51 €	349 431.97 €

### Section d'Investissement

	Inscription 2013	Réalisé 2012	Inscription 2013
Dépenses d'Investissement	11.39 €	14 172.67 €	166 927.88 €
Recettes d'Investissement	22 191.67 €	38 000.00 €	166 927.88 €

Le budget a été adopté à la majorité :

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Après examen du compte administratif 2013 du service de l'eau, celui-ci est adopté à la majorité

### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013
Dépenses de Fonctionnement	10 000.00 €	5 572.94 €
Recettes de Fonctionnement	10 000.00 €	4 566.00 €

	Recettes de Fonctionnement	4 566.00 €
-	Dépenses de Fonctionnement	5 572.94 €
=	Résultat de l'exercice	-1 006.94 €

	Résultat de l'exercice	-1 006.94 €
+	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	8 184.05 €
=	Excédent de fonctionnement cumulé	7 177.11 €

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## DELIBERATION 2014/4/7 - BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES - COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Service des Pompes Funèbres,

Après s'être assuré de la conformité de ce compte administratif au compte de gestion dressé par le Trésorier,

Considérant que ce compte de gestion est exact.

DECLARE que le compte de gestion du Budget de l'Eau dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## **BUDGET PRIMITIF - BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

### Section de Fonctionnement

	Inscription 2013	Réalisé 2013	Inscription 2014
Dépenses de Fonctionnement	10 000.00 €	5 572.94 €	11 500.00 €
Recettes de Fonctionnement	10 000.00 €	4 566.00 €	11 500.00 €

Le budget a été adopté à la majorité :

Votants	19
Pour	16
Contre	0
Abstention	3

## **EMPRUNT**

Jean-Michel OROZCO demande quel est le besoin actuel de trésorerie. Ce besoin est d'environ 50 000 € tout de suite, mais il est de l'intérêt de la commune dans sa situation d'emprunter à hauteur de l'investissement réalisé. Cet emprunt n'alourdira pas la charge de remboursement de la commune puisqu'il se substitue, pour un montant moindre, à un emprunt qui se termine en mars 2015.

### DELIBERATION 2014/4/8 - EMPRUNT TRAVAUX

Afin de pouvoir financer des travaux de voiries, de rénovation de l'Eglise, de pluvial et de création de fosses funéraires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de réaliser un emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser un emprunt de 200 000 € sur 15/20 ans
- CHARGE Monsieur le Maire de consulter les organismes prêteurs en vue de la sélection de la meilleure proposition
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir
- DIT que l'inscription de cet emprunt et des sommes nécessaires à son remboursement est faite au Budget Primitif 2014.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### DELIBERATION 2014/4/9 - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 du C.G.C.T. permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Après la création lors du dernier conseil municipal de trois commissions, Monsieur le Maire propose de terminer la composition des commissions municipales.

Il indique que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au

sein de l'assemblée communale. Le Maire est Président de droit. Un vice-président peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

**Commission Culture Vice-président l'adjoint à la culture : Djamila VEDEL**

Membres : Olivier SIMON - Carole GAILLARD - Amandine LABORIE - Marie-Pierre GUIRAUD - Bertrand COUTOULY

**Commission Urbanisme-Environnement-Développement Durable Vice-président le conseiller délégué à l'urbanisme : Daniel ROQUES**

Membres : Albert PEZET - Marie-Pierre GUIRAUD - Hubert BERGAMINO - Sylvie PRAT - Djamila VEDEL - Jean-Marc CINTAS - Philippe VERGNES - Olivier SIMON - Bertrand COUTOULY - Nicole BOUSQUET

**Commission Relations Publiques-Fêtes et Cérémonies-Communication Vice-président l'adjoint aux relations publiques : Marie-Pierre GUIRAUD**

Membres : Djamila VEDEL - Albert PEZET - Olivier SIMON - Nelly GAULON - Jean-Michel OROZCO

**Commission Sports - Loisirs Vice-président l'adjoint aux sports : David THOMAS**

Membres : Daniel ROQUES - Sylvie PRAT - Amandine LABORIE - Nelly GAULON - Bertrand COUTOULY

**Commission Gestion du patrimoine locatif communal Vice-président : Daniel ROQUES**

Membres : Marie-Pierre GUIRAUD - David THOMAS - Albert PEZET - Liliane LECHARBAU - Philippe VERGNES - Bertrand COUTOULY - Nicole BOUSQUET

**Commission Participation citoyenne Vice-président le conseiller délégué à la démocratie participative : Liliane LECHARBAU**

Membres : Djamila VEDEL - Olivier SIMON - Hubert BERGAMINO - Marie-Pierre GUIRAUD Bertrand COUTOULY

**Commission du personnel**

Membres : Djamila VEDEL - Carole GAILLARD - Marie-Pierre GUIRAUD - Hubert BERGAMINO - David THOMAS - Liliane LECHARBAU - Philippe VERGNES - Jean-Michel OROZCO

**Commission d'Appel d'offres et adjudications**

**3 titulaires : David THOMAS - Djamila VEDEL - Daniel ROQUES**

**3 suppléants : Jean-Marc CINTAS - Marie-Pierre GUIRAUD - Jean-Michel OROZCO**

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION 2014/4/10 - CREATION ET COMPOSITION DE DEUX COMITES CONSULTATIFS**

La loi permet aux conseils municipaux de créer des comités consultatifs sur « *tout problème d'intérêt communal* » (art. L.2143-2 du CGCT).

Ces comités consultatifs comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. L'idée est d'intégrer à ces comités des personnalités extérieures à l'assemblée communale, particulièrement qualifiées ou directement concernées par un sujet donné.

La composition des comités consultatifs est fixée par le conseil municipal sur proposition du maire, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité consultatif est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

**Comité consultatif Bibliothèque municipale Président l'adjoint à la culture : Djamila VEDEL**

Membres du Conseil Municipal : Carole GAILLARD - Nathalie NG

**Comité consultatif Cantine municipale Président l'adjoint à l'enseignement : Djamila VEDEL**

Membres du Conseil Municipal : Daniel ROQUES - David THOMAS - Nathalie NG

Votants	19
Pour	19

Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal élit par 19 voix, les membres des comités consultatifs précités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 04 minutes.